

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 AOÛT 2013, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 août 2013 ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2013-08-228**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié par l'ajout des points suivant :

- 13.1 Demande d'une carte de crédit pour la directrice du Service des finances et trésorière – Limite de crédit de 1 000 \$;
- 13.2 Réserve financière accumulée – Groupe financier AGA;
- 13.3 Travaux d'infrastructures – Phase I – Rue Milton – Avis de changement AC-06.

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2013
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 juillet 2013
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (en ajournement) du conseil municipal tenue le 29 juillet 2013
  - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 juillet 2013

- 3.5 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 août 2013
  
- 4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 431-1 modifiant le règlement de zonage numéro 431
- 5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du projet de Règlement numéro 431-1 modifiant le règlement de zonage numéro 431
  
- 6. Administration générale
  - 6.1 Commission municipale du Québec – Avis relatif à la demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de la taxe d'affaires faite par la Société pour les enfants handicapés du Québec – CCMQ-64745
  - 6.2 Nomination du secrétaire d'élection et de l'adjointe à la présidente d'élection - Madame Diane Gaudette
  - 6.3 Élection municipale 2013 - Fixation de la rémunération du personnel électoral
  - 6.4 Octroi d'un mandat à l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques – Autorisation de signature
  - 6.5 Embauche de monsieur Marc Ethier à titre d'inspecteur en urbanisme à la Ville
  - 6.6 Modifications aux conditions de travail de madame Jacqueline Senneville – Secrétaire temporaire au Service de l'urbanisme de la Ville
  - 6.7 Gestion des embarcations sur les lacs et rivières – Appui au Nouveau Parti démocratique du Canada (NPD) – Motion – M-441
  - 6.8 Assurance responsabilité civile - Jolicoeur Savard Assurance inc., cabinet de services financiers
  - 6.9 Renouvellement du contrat de service d'utilisation des lignes téléphoniques et des appareils de téléphonie cellulaire – Telus
  - 6.10 Tragédie à Lac-Mégantic – Soutien de la Ville d'Otterburn Park
  - 6.11 Modifications à apporter à certaines appellations du Service sécurité incendie
  - 6.12 Assurances collectives – Renouvellement 2013-2014
  
- 7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 11 juillet au 13 août 2013
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2013-08-01
  - 7.3 Office municipal d'habitation de Otterburn Park – Approbation de la deuxième révision budgétaire de l'exercice 2013
  
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de dérogation mineure – Rue des Oeilletts, projet de lot no. 24

- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 222, rue Connaught
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 315, chemin Ozias-Leduc
- 8.4 Demande d'exemption de cases de stationnement hors rue – 315, chemin Ozias-Leduc
- 8.5 Demande pour la rénovation du bâtiment principal – 545, chemin des Patriotes
  
9. Travaux publics
  - 9.1 Disposition de biens meubles – SOS Vélo
  - 9.2 Études géotechniques et de caractérisation des sols phase I – Rue Comtois – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Labo Montérégie
  
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Salon Jeunesse de la Table de concertation jeunesse de la Vallée des Patriotes – Subvention sous forme de commandite
  - 10.2 Association des tams-tams d'Otterburn Park – Octroi d'une aide financière
  - 10.3 Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu – Édition 2013 – Achat d'une commandite
  - 10.4 Hôpital Pierre-Boucher – Activité de financement – Participation d'un membre du conseil municipal
  - 10.5 YMCA – Octroi d'une aide financière
  - 10.6 Ententes avec des organismes de sports de glace – Autorisation de signature
  - 10.7 Participation financière de la Ville au gala du club de gymnastique Acro-Gym Lobers
  - 10.8 Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu – Activité de financement – Participation d'un membre du conseil municipal
  - 10.9 Demande de soutien financier – La Colonie Les Bosquets Albert Hudon inc. – Camp de jour pour enfants handicapés – Saison estivale 2013
  - 10.10 Demande de soutien financier – Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle (AVRDI) – Camp de jour pour enfants handicapés – Saison estivale 2013
  - 10.11 Proclamation des journées de la culture – Du 27 au 29 septembre 2013
  
11. Environnement
  
12. Sécurité aux citoyens
  
13. Affaires nouvelles
  
14. Deuxième période de questions
  
15. Levée de la séance

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Monsieur le maire Gérard Boutin**

#### **1. Camp de jour**

Les inscriptions ont atteint 83 % de la capacité maximale dont 189 familles inscrites sur 206 provenaient d'Otterburn Park.

#### **2. Piscine**

Les places ont été comblées pour les cours offerts.

#### **3. Espace Libre Expression**

L'ouverture de l'*Espace Libre Expression* aura lieu le 30 septembre 2013 et dix-huit (18) activités seront proposées pour toutes les catégories d'âge.

#### **4. Opération *Bon Pied, Bon Oeil***

Le 28 août 2013, le comité de sécurité municipale de la Ville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent feront de la prévention en matinée, soit la veille de la rentrée scolaire pour que les citoyens soient plus attentifs lors du retour à l'école des étudiants.

#### **5. Fête de la Famille**

Le 7 septembre 2013, la Fête de la Famille et le Vélo-Tour auront lieu. En cas de plus, les activités seront remises au lendemain.

### **Monsieur le conseiller Richard Ruest**

#### **1. Jeux du Canada**

Il félicite madame Sara-Jane Caumartin qui a obtenu sept (7) médailles aux Jeux du Canada.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h07 à 20h26 :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>1. Danielle Lavoie</b>  | <b>Règlement de zonage numéro 431-1</b>                         |
| <b>2. Guy Dubé</b>         | <b>Lac Mégantic/Don</b>   |
| <b>3. Gérard Schafroth</b> | <b>Directeur intérimaire du Service de l'urbanisme</b>          |
| <b>4. Madame Boutin</b>    | <b>Pour madame Wallace – Procédures/ appel d'offres</b>         |
| <b>5. Danielle Lavoie</b>  | <b>Le point 6.3 de l'ordre du jour</b>                          |
| <b>6. Gérard Schafroth</b> | <b>Dons concernant les points 10.4 et 10.8</b>                  |
| <b>7. Danielle Lavoie</b>  | <b>Les points 6.5, 6.6, 6.8 et 9.1 du présent ordre du jour</b> |

**RÉSOLUTION  
2013-08-229**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 15 JUILLET 2013**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2013, tel que modifié à l'effet que madame la conseillère Clarisse Viens a voté contre le projet portant le numéro de résolution 2013-07-218.

**RÉSOLUTION  
2013-08-230**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 22 JUILLET 2013**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 juillet 2013, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2013-08-231**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (EN AJOURNEMENT) DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 JUILLET 2013**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire (en ajournement) du conseil municipal tenue le 29 juillet 2013, tel que rédigé.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 JUILLET 2013**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 juillet 2013.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7 AOÛT 2013**

Est déposé le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 août 2013.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431**

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 431.

Ce Règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage afin d'agrandir la zone H-09 à même une partie de la zone H-66, d'ajouter l'usage résidentiel bifamilial isolé dans la zone H-09 ainsi que des normes s'y référant et réduire les normes de lotissement de la zone H-07 pour l'usage résidentiel unifamilial isolé.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de Règlement le 16 août 2013.

*Note de la séance :*

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-1.*

**RÉSOLUTION  
2013-08-232**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 19 août 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a

été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris en considération les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises dans les résolutions 2013-22-R et 2013-23-R datées du 26 juin 2013;

**CONSIDÉRANT** que le présent projet de Règlement sera présenté en consultation publique et est susceptible d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 431-1.

**RÉSOLUTION  
2013-08-233**

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – AVIS RELATIF À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE D'AFFAIRES FAITE PAR LA SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC – CMQ-64745**

**CONSIDÉRANT** que la Commission municipale du Québec consulte la municipalité pour connaître son opinion à l'égard d'une demande de reconnaissance aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 756, chemin des Patriotes, ainsi qu'aux fins d'exemption de la taxe d'affaires à l'égard de l'activité qu'y exerce la Société pour les enfants handicapés du Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la Ville informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la confirmation de la reconnaissance de la Société pour les enfants handicapés du Québec aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires, telle que formulée dans le dossier CMQ-64745.

**RÉSOLUTION  
2013-08-234**

**NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET DE L'ADJOINTE À LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION – MADAME DIANE GAUDETTE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 72 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente d'élection doit nommer un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire d'élection assiste la présidente d'élection dans l'exercice de ses fonctions et, à cette fin, exerce les fonctions que la présidente lui délègue;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire remplace la présidente en cas d'empêchement de celle-ci ou de vacance de son poste, tant que dure cet empêchement ou cette vacance;

**CONSIDÉRANT** que la présidente d'élection peut également nommer tout adjoint qu'elle juge nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que l'adjoint exerce les fonctions que la présidente lui délègue telles qu'elles seront déterminées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** le conseil municipal nomme madame Diane Gaudette à titre de secrétaire d'élection et d'adjointe à la présidente d'élection.

**RÉSOLUTION  
2013-08-235**

**ÉLECTION MUNICIPALE 2013 – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL  
ÉLECTORAL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit établir la rémunération pour le personnel électoral;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adopte le tarif de rémunération pour le personnel électoral suivant :

Présidente d'élection	4 500 \$
Secrétaire d'élection	3 375 \$
Trésorière	1 500 \$
<b>Commission de révision</b>	
Président de la commission	17 \$/h
Vice-président de la commission	16 \$/h
Secrétaire de la commission	15 \$/h
<b>Vote par anticipation</b>	
Responsable de salle (Primo)	20 \$/h
Président de la table de vérification	15 \$/h
Autres membres de la table de vérification	14 \$/h
Scrutateur	15 \$/h
Secrétaire	14 \$/h
Substitut sur appel	45 \$
<b>Jour du Scrutin</b>	
Responsable de salle (Primo)	20 \$/h
Président de la table de vérification	15 \$/h
Autres membres de la table de vérification	14 \$/h
Scrutateur	15 \$/h
Secrétaire	14 \$/h
Substitut sur appel	45 \$
Autres employés	12 \$/h
<b>Formation</b>	
	40 \$

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire des élections 02-140-00-496.

**RÉSOLUTION  
2013-08-236**

**OCTROI D'UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME  
MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE  
GESTIONNAIRE DE RISQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville d'Otterburn Park souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2013-2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement des villes de Varennes / Sainte-Julie FUS relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

**RÉSOLUTION  
2013-08-237**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MARC ETHIER À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME À LA  
VILLE**

**CONSIDÉRANT** que le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant depuis le départ de l'employé attitré à ce poste;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park embauche monsieur Marc Ethier au poste d'inspecteur en urbanisme à compter du 15 août 2013;

**QUE** monsieur Ethier soit assujéti à une période de probation de six (6) mois (en mois de service) à compter du 15 août 2013 et en autant qu'il ait complété au moins cent vingt (120) jours travaillés à l'intérieur de cette période;

**QUE** le taux horaire de monsieur Ethier soit fixé à 21,82 \$, soit l'échelon 5, de la classe 1, de l'échelle salariale 2012 de la convention collective des employés cols blancs;

**QUE** monsieur Ethier bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.



**RÉSOLUTION  
2013-08-238**

**MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE MADAME JACQUELINE SENNEVILLE  
– SECRÉTAIRE TEMPORAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que madame Jacqueline Senneville occupe un emploi temporaire au secrétariat des Services techniques et au Service de l'urbanisme de la Ville depuis le 29 juin 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer certains avantages sociaux qui vont comme suit :

- Année 2012 : madame Senneville a droit à un congé continu et rémunéré dont la durée est de dix (10) jours ouvrables et sera payé au plus tard le 30 août 2013, pour un montant de 1 658,30 \$;
- Année 2013 : madame Senneville a droit à un congé continu et rémunéré dont la durée est de dix (10) jours ouvrables. Le congé annuel sera pris selon la période établie avec la direction du Service de l'urbanisme, pour un montant de 1 658,30 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal fixe certains avantages sociaux à madame Jacqueline Senneville tel que décrit précédemment;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Urbanisme – Jours de vacances 02-610-00-145.

**RÉSOLUTION  
2013-08-239**

**GESTION DES EMBARCATIONS SUR LES LACS ET RIVIÈRES – APPUI AU NOUVEAU  
PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA (NPD) – MOTION – M-441**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Marc-André Morin, député fédéral de la circonscription électorale Laurentides-Labelle a invité la Ville à appuyer la motion M-441 visant à faciliter la gestion des embarcations sur les lacs et rivières;

**CONSIDÉRANT** que cette motion demande au gouvernement fédéral de réviser le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, afin d'offrir aux municipalités un outil plus adéquat et efficace pour gérer les plans d'eau situés sur leur territoire respectif, soit pour des raisons de gestion des eaux, de sécurité publique et/ou de protection de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que le processus actuel qui permet à une municipalité de demander des restrictions sur les plans d'eau auprès du gouvernement fédéral est complexe, long et coûteux et les exigences fixées empêchent fréquemment de régler, dans un délai raisonnable, les mésententes qui peuvent survenir dans les collectivités;

**CONSIDÉRANT** qu'un processus allégé aiderait à mieux gérer les plans d'eau, à mieux protéger l'environnement, à améliorer la sécurité publique et à apaiser plusieurs conflits locaux entourant l'utilisation des lacs et cours d'eau;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal appui la motion M-441 de monsieur Marc-André Morin, député fédéral de la circonscription électorale Laurentides-Labelle, pour que le gouvernement fédéral consulte les provinces, les territoires, les municipalités et les Premières nations, afin de procéder à une révision du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* et ayant comme objectif, de faciliter et d'accélérer le processus permettant aux administrateurs locaux de demander des restrictions relatives à l'utilisation de bâtiments sur certaines eaux pour améliorer l'efficacité de la gestion des eaux, la sécurité publique et la protection de l'environnement.

**RÉSOLUTION  
2013-08-240**

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE – JOLICOEUR SAVARD ASSURANCE INC.,  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 2012-05-159 visant à signer une entente avec La Colonie Les Bosquets Albert Hudon inc. et la Société pour les enfants handicapés du Québec pour mettre en œuvre un plan d'action triennal afin d'assurer la conservation, la préservation, la mise en valeur et la restauration du bois des Bosquets tout en permettant l'utilisation du site par les citoyens d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** qu'une clause de cette entente prévoit l'obligation de détenir une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la responsabilité civile découlant de l'utilisation du site à des fins récréatives pour les citoyens de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, le montant de la prime d'assurance associé à cette activité est de 2 750 \$, plus la TVQ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1<sup>er</sup> août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal paye la prime d'assurance associé à cette activité, pour un montant de 2 750 \$, plus la TVQ à Jolicoeur Savard Assurance inc., cabinet de services financiers;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Administration – assurances 02-130-00-420.

**RÉSOLUTION  
2013-08-241**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'UTILISATION DES LIGNES  
TÉLÉPHONIQUES ET DES APPAREILS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – TELUS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler le contrat de service pour l'obtention de téléphones cellulaire ainsi que l'utilisation de service de lignes téléphoniques pour le bénéfice de certains employés de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat au fournisseur de téléphonie Telus, pour un terme de trente-six (36) mois et un forfait mensuel de 646,32 \$, taxes incluses.

**RÉSOLUTION  
2013-08-242**

**TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC – SOUTIEN DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** la tragédie survenue à Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

**CONSIDÉRANT** les citoyens d'Otterburn Park ont été profondément touchés par les drames humains et communautaires causés dans la communauté de Lac-Mégantic;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la Ville de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté et qu'à cet égard, l'UMQ a créé un fonds en fidéicommis appelé « Tragédie/Lac-Mégantic 2013 »;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d’Otterburn Park est solidaire de la Ville de Lac-Mégantic et de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** l’adoption par le conseil municipal de la Ville d’Otterburn Park de sa résolution 2013-07-222 lors de la séance tenue le 15 juillet 2013;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d’Otterburn Park souhaite également contribuer financièrement au fonds mis en place pour venir en aide à cette communauté;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, et appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QU’au-delà** des premiers gestes posés par la Ville d’Otterburn Park pour exprimer sa solidarité et sa compassion à la Ville de Lac-Mégantic et à ses citoyens, le conseil municipal autorise le versement d’une somme de 2 500 \$ pour venir en aide à la Ville de Lac-Mégantic touchée par la tragédie ferroviaire et que cette somme soit versée au fonds « Tragédie/Lac-Mégantic 2013 » créé par l’UMQ;

**QUE** les fonds nécessaire au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil 02-131- 00-675

**RÉSOLUTION  
2013-08-243**

**MODIFICATIONS À APPORTER À CERTAINES APPELLATIONS DU SERVICE SÉCURITÉ  
INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** que la direction du Service sécurité incendie, en lien avec le plan stratégique, prépare actuellement une refonte et une mise à niveau de la réglementation municipale encadrant le service;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de modifier certaines appellations et titre de fonctions afin qu’elles soient en lien avec les recommandations de l’Association des chefs de Services Incendies du Québec pour standardiser les appellations;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de modifier en conséquence le nom du Service de sécurité incendie afin de le remplacer par l’appellation suivante soit, Service de sécurité incendie et de sauvetage;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de modifier le titre des chefs aux opérations afin de les désigner comme étant les chefs de division;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de modifier les titres des fonctions desdits chefs afin que la division formation porte le nom de la Division de la planification et développement de la formation, que la division logistique porte le nom de la Division de la planification stratégique et des équipements et finalement, que la division de la prévention porte le nom de la Division de l’expertise et du développement de la prévention;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** le conseil municipal adopte ces modifications pour s’adapter à une standardisation des désignations des services de sécurité incendie, à une amélioration continue de ce service et à la nouvelle réglementation à venir et intégrant cesdites modifications.

**RÉSOLUTION  
2013-08-244**

**ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT DU CONTRAT 2013-2014**

**CONSIDÉRANT** le contrat d'assurances collectives en vigueur entre l'Union des municipalités, pour et au nom des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie, et SSQ Groupe financier;

**CONSIDÉRANT** le rapport préparé par Mallette actuaires inc., daté de juillet 2013, quant au renouvellement desdites assurances, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 mai 2014, pour les municipalités membres du regroupement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la part de Mallette actuaires inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentants des municipalités membres;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

**QUE** la Ville accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 mai 2014 au montant de 99 636,00 \$, plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION  
2013-08-245**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 11 JUILLET AU 13 AOÛT 2013**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 11 juillet au 13 août 2013 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Liste au 13 août 2013 1 490 433,88 \$

**Fonds d'administration**

Liste des prélèvements 34 554,38 \$

Liste au 13 août 2013 263 661,05 \$

Chèques n<sup>os</sup> 10328 à 10359 61 174,85 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 267 997,74 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 2 117 821,90 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2013-08-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2013-08-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des

dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2013-08-246**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE OTTERBURN PARK – APPROBATION DE LA  
DEUXIÈME RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2013**

**CONSIDÉRANT** que l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park soumet à l'approbation du conseil municipal son deuxième budget révisé pour l'exercice 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville approuve ledit budget révisé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2013-08-247**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RUE DES OEILLETS, PROJET DE LOT NO. 24**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser le lotissement d'un terrain avec une superficie de 768,4 m<sup>2</sup> alors que la réglementation prévoit un minimum de 930 m<sup>2</sup> et un frontage de 19 mètres alors que la réglementation prévoit un minimum de 23 mètres, le tout tel qu'illustré sur le plan réalisé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 28 février 2013, sous le numéro 2712-8 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation peut difficilement être considérée comme mineure;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas clair que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un risque de causer un précédent;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-26-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-08-248**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 222, RUE  
CONNAUGHT**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à remplacer le revêtement de toiture, actuellement en bardeaux d'asphalte, par de la tôle galvanisée prépeinte de couleur charcoal;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** que le style proposé s'harmonise avec les bâtiments avoisinants;

**CONSIDÉRANT** que la couleur proposée est sobre;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-27-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-08-249**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 315, CHEMIN  
OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser en vertu du règlement de PIIA 435 des travaux de rénovation visant la toiture, les revêtements extérieurs et la construction d'avant-toits;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs seront de la maçonnerie de couleur marbrée, du clin de bois de couleur amande et ambrée, des moulures en bois de couleur granite;

**CONSIDÉRANT** qu'un revêtement métallique bleu foncé est proposé pour la toiture;

**CONSIDÉRANT** que les modifications proposées forment un tout harmonieux et que les améliorations sont significatives, notamment au niveau du paysagement;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-28-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que les couleurs et les matériaux proposés demeurent tel quel.

**RÉSOLUTION  
2013-08-250**

**DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT HORS RUE – 315, CHEMIN  
OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la situation du stationnement de l'immeuble situé au 315, chemin Ozias-Leduc est problématique, notamment au niveau de sa configuration et du nombre de cases sur le terrain;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs cases ont été aménagées dans l'emprise de la rue;

**CONSIDÉRANT** que l'occupation projetée de l'immeuble nécessite trente et une (31) cases de stationnement;

**CONSIDÉRANT** que douze (12) de ces cases sont situées en tout ou en partie dans l'emprise de la rue;

**CONSIDÉRANT** que la proposition intègre l'élargissement de la rue des Groseilliers et une voie pour le transport actif en bordure de la rue Comtois;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage 431 prévoit qu'une personne peut être exemptée de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors rue sous certaines conditions, dont l'approbation du conseil et le versement dans un fonds de stationnement d'un montant de 5 000 \$ par case de stationnement manquante;

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement à un coût raisonnable du nombre requis de cases de stationnement hors rue est impossible;

**CONSIDÉRANT** que le projet concorde avec les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que les impacts sur le voisinage sont faibles;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait souhaitable que des améliorations soient effectuées au niveau de l'aménagement paysager et de l'apparence du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-29-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'exemption de cases de stationnement hors rue conditionnellement à ce que :

- Les aménagements illustrés sur son terrain au plan produit par madame Julie Lussier, architecte, soient réalisés;
- Les travaux visant la toiture, les revêtements extérieurs et la construction d'avant-toits tels qu'illustrés sur le plan produit par madame Julie Lussier, architecte, pour la demande reliée au PIIA soient réalisés;
- Le paiement d'un montant de 5 000 \$ pour chacune des douze (12) cases de stationnement manquantes, soit un total de 60 000 \$ allant dans un fonds de stationnement ne pouvant servir qu'à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement soit perçu;
- Une demande de dérogation mineure concernant la distance des aires de stationnement par rapport aux lignes de terrain, l'absence d'une aire de chargement conforme et une superficie d'espaces verts inférieur à 15 % soit déposée et acceptée par le conseil municipal;
- De colliger le tout dans un contrat en prenant soin d'inclure toutes les clauses nécessaires afin de s'assurer de la réalisation de l'ensemble du projet, notamment en décrivant les étapes de réalisation selon un échéancier;
- De s'assurer que le demandeur est bien au courant du coût total des frais pour le fonds de stationnement qui pourraient être exigés en lien avec sa demande.

**RÉSOLUTION  
2013-08-251**

**DEMANDE POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 545, CHEMIN DES  
PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à remplacer le revêtement des murs extérieurs par du déclin de bois (Sierra) et de la pierre (gris charbon);

**CONSIDÉRANT** que le style et les matériaux de revêtement proposés respectent les caractéristiques architecturales du secteur;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-30-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-08-252**

**DISPOSITION DE BIENS MEUBLES – SOS VÉLO**

**CONSIDÉRANT** qu'il peut arriver que la Ville récupère des vélos suite à des vols et que ces biens ne soient jamais réclamés par leur propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne peut conserver indéfiniment cesdits vélos et veut en conséquence pouvoir en disposer;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme sans but lucratif, SOS Vélo, récupère sans frais les vélos et permet à des adultes défavorisés en matière d'emploi par leur situation précaire, par une faible scolarité et/ou par peu ou pas d'expérience de travail, de travailler à la récupération et au recyclage de ces vélos;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1<sup>er</sup> août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** le conseil municipal dispose des vélos récupérés et non réclamés suite à des vols, en les remettant à l'organisme SOS Vélo, le tout conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION  
2013-08-253**

**ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION DES SOLS PHASE I – RUE  
COMTOIS – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME –  
LABO MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la Loi pour mandater un laboratoire pour effectuer des études géotechniques de la composition des sols et de sa contamination sur la rue Comtois dans le cadre d'un projet d'infrastructure;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :



Nom du soumissionnaire	Prix soumis (transport et taxes incluses)
Labo Montérégie	10 801,90 \$
LVM	13 211,78 \$
Groupe ABS	13 509,56 \$
Solmatech	16 700,12 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville adjuge le contrat à la firme Labo Montérégie, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 10 801,90 \$, transport et taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire Dossier rue Comtois 22-050-00-000.

**RÉSOLUTION  
2013-08-254**

**SALON JEUNESSE DE LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE LA VALLÉE DES PATRIOTES – SUBVENTION SOUS FORME DE COMMANDITE**

**CONSIDÉRANT** que le 5 octobre 2013, l'organisme la Table de concertation jeunesse de la Vallée des Patriotes tiendra sa deuxième édition du Salon Jeunesse 2013 à l'école secondaire Polybel de Beloeil;

**CONSIDÉRANT** que l'évènement permettra à plusieurs centaines d'adolescents âgés entre 12 et 17 ans de découvrir, d'expérimenter et de développer de nouveaux intérêts en participant, entre autres, à des activités sportives, culturelles et sociales;

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 17 juillet 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville achète une commandite dans le cadre du Salon Jeunesse 2013 de cet organisme, pour un montant de 300 \$;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette commandite soient puisés à même le poste budgétaire Subventions- organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION  
2013-08-255**

**ASSOCIATION DES TAMS-TAMS D'OTTERBURN PARK – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que des soirées tams-tams ont lieu les mercredis soir à la Halte-Routière;

**CONSIDÉRANT** que le représentant de l'association des tams-tams d'Otterburn Park a présenté à la Ville une demande d'aide financière pour couvrir une partie des frais d'un atelier offert le 24 juillet 2013 par un grand maître de djembé africain;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 17 juillet 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville verse une aide financière de 200 \$ à l'association des tams-tams d'Otterburn Park;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire loisir- évènements 02-710-01-620.

**RÉSOLUTION  
2013-08-256**

**OPÉRATION NEZ ROUGE VALLÉE-DU-RICHELIEU – ÉDITION 2013 – ACHAT D'UNE  
COMMANDITE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de commandite a été adressée à la Ville par l'organisme sans but lucratif Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu, dans le cadre de l'édition 2013 de ses opérations d'accompagnement;

**CONSIDÉRANT** qu'Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu et la Ville ont en commun la sécurité des citoyens;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park réitère son appui à l'organisme Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu et qu'un montant de 350 \$ soit versé à titre d'appui, conformément à la proposition soumise;

**QUE** ledit organisme soit autorisé à reproduire le logo de la Ville d'Otterburn Park pour les seules fins du contrat de commandite.

**RÉSOLUTION  
2013-08-257**

**HÔPITAL PIERRE-BOUCHER – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – PARTICIPATION D'UN  
MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que l'Hôpital Pierre-Boucher organise la première édition du « Party de filles dans un garage » qui se tiendra à Sainte-Julie le 18 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire s'impliquer en achetant un billet et délègue à cette fin madame la conseillère Eve Sapina pour représenter la Ville lors de cet évènement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la Ville verse une somme de 150 \$ pour l'achat d'un billet pour permettre la tenue de cet évènement et délègue madame la conseillère Eve Sapina pour y participer;

**QUE** toutes les dépenses reliées à cet évènement lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2013-08-258**

**YMCA – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de commandite a été adressée à la Ville par l'organisme sans but lucratif YMCA dans le cadre du Lave-O-Thon s'étant tenu le 28 juillet 2013 afin de recueillir des fonds pour soutenir la Ville de Lac-Mégantic;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 24 juillet 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin , appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse à l'organisme YMCA, un montant de 40 \$ à titre d'appui, conformément à la proposition soumise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire Projets spéciaux - divers 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION  
2013-08-259**

**ENTENTES AVEC DES ORGANISMES DE SPORTS DE GLACE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park contribue financièrement au fonctionnement de certains organismes de sports de glace et a établi un cadre d'entente afin de déterminer les paramètres de calcul des subventions et des modalités de paiement ou de remboursement pour la location de la glace, le tout tel que plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2012-08-229;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet égard, il y a lieu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer les ententes avec les organismes suivants soit, le Comité des Jeunes Riverains, le Club de patinage artistique Mont-Saint-Hilaire ainsi que le Club de Ringuette de la Vallée du Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 29 juillet 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte de payer pour l'utilisation de la glace, un taux horaire de 241,44 \$ et que les frais pour adhérer au programme utilisateur/payeur soit de 95 \$ pour les résidents d'Otterburn Park;

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer lesdites ententes avec les organismes de sports de glace mentionnés précédemment;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Frais de service – heures de glace 02-730-01-970.

**RÉSOLUTION  
2013-08-260**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU GALA DU CLUB DE GYMNASTIQUE ACRO-GYM LOBERS**

**CONSIDÉRANT** que le club de gymnastique Acro-Gym Lobers organise son gala annuel qui se tiendra le 21 décembre 2013 au centre civique de St-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville verse la somme de 200 \$ à titre d'aide financière à cette organisation pour couvrir une partie des frais de location d'équipements de scène, de sonorisation et d'éclairage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 juin 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**DE** verser la somme de 200 \$ pour la tenue de cette activité annuelle, le tout, conformément à la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville d'Otterburn Park;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette participation financière soient puisés à même le poste budgétaire subventions aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION  
2013-08-261**

**FONDATION DU MAIRE DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – ACTIVITÉ DE  
FINANCEMENT – PARTICIPATION D’UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu organise un cocktail dînatoire qui se tiendra à Saint-Antoine-sur-Richelieu le 12 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT** que les fonds amassés lors de cet évènement permettront entre autres de soutenir des organismes locaux dans les secteurs des arts et de la culture, des loisirs et des sports;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire s’impliquer en achetant un billet et délègue à cette fin monsieur le maire Gérard Boutin pour représenter la Ville lors de cet évènement;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville verse une somme de 125 \$ pour l’achat d’un billet pour permettre la tenue de cet évènement et délègue monsieur le maire Gérard Boutin pour y participer;

**QUE** toutes les dépenses reliées à cet évènement lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2013-08-262**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA COLONIE LES BOSQUETS ALBERT HUDON  
INC. – CAMP DE JOUR POUR ENFANTS HANDICAPÉS – SAISON ESTIVALE 2013**

**CONSIDÉRANT** la demande d’aide financière formulée à la Ville par l’organisme La Colonie Les Bosquets Albert Hudon inc.;

**CONSIDÉRANT** que la colonie offre le service de camp de jour adapté et reçoit des enfants handicapés au camp de jour lors de la saison estivale 2013;

**CONSIDÉRANT** que les coûts engagés par les parents pour assurer la participation de leurs enfants handicapés au camp de jour sont supérieurs à ceux assumés par les autres parents;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 août 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QU’**un montant de 1 000 \$ soit versé à La Colonie Les Bosquets Albert Hudon inc. pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour estival aux enfants handicapés;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION  
2013-08-263**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU  
POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (AVRDI) – CAMP DE JOUR POUR ENFANTS  
HANDICAPÉS – SAISON ESTIVALE 2013**

**CONSIDÉRANT** la demande d’aide financière formulée à la Ville par l’Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle;

**CONSIDÉRANT** que cette association offre le service de camp de jour adapté et reçoit des adolescents handicapés à cedit camp lors de la saison estivale 2013;

**CONSIDÉRANT** que les coûts engagés par les parents d’enfants handicapés sont supérieurs à ceux assumés par les autres parents;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 août 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QU'**un montant de 600 \$ soit versé à l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour estival aux enfants handicapés;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même les postes budgétaires subvention aux organismes 02-710-00-959 pour un montant de 300 \$ et projets spéciaux du conseil 02-131-00-675 pour un montant de 300 \$.

**RÉSOLUTION  
2013-08-264**

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE – DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT** que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville d'Otterburn Park et de la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**CONSIDÉRANT** que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a déjà manifesté, de par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**CONSIDÉRANT** que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**CONSIDÉRANT** que l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**RÉSOLUTION  
2013-08-265**

**DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LA DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE – LIMITE DE CRÉDIT DE 1 000 \$**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de pourvoir à certains achats mineurs pour les besoins du Service des finances et de la trésorerie;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour la directrice du Service des finances et trésorière, madame Diane Gaudette, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 1 000 \$.

**RÉSOLUTION  
2013-08-266**

**RÉSERVE FINANCIÈRE ACCUMULÉE – GROUPE FINANCIER AGA**

**CONSIDÉRANT** que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, Mallette actuaires inc. agit à titre de consultant auprès des municipalités de l'UMQ Estrie-Montérégie faisant partie du regroupement en matière d'assurances collectives pour leurs employés, dont est partie prenante la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, la Ville a rapatrié les sommes détenues jusqu'à cette date par l'ancien consultant Groupe financier AGA;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a consenti et autorisé la directrice du Service des finances et trésorière de la Ville, madame Diane Gaudette, à rapatrier auprès du Groupe financier AGA, toutes les sommes déposées en fidéicommiss au bénéfice des assurances collectives des employés, de détenir désormais et de constituer avec toutes ces sommes une provision financière permanente, aux fins de la gestion du fonds autogéré en assurances collectives pour les employés;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a consenti et autorisé la directrice du Service des finances et trésorière de la Ville, à utiliser toutes les sommes détenues à la provision permanente, ainsi que tout revenu ou surplus en résultant, qu'aux strictes fins des réclamations de et pour ses employés, en assurances collectives;

**CONSIDÉRANT** que la réserve accumulée détenue atteint la somme de 41 125,26 \$;

**CONSIDÉRANT** que cette somme provient des primes payées exclusivement par les employés municipaux pour se constituer une réserve en assurance invalidité de courte durée;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de transférer à notre assureur actuel, une partie de la somme détenue en vue d'augmenter la réserve actuelle et de verser le solde aux employés municipaux qui ont contribué à cette réserve et qui sont à l'emploi de la Ville au 30 juin 2013;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal autorise la répartition de la réserve accumulée soit en versant la somme de 26 000 \$ à l'assureur pour constituer une réserve et que le solde soit remis aux employés de la Ville qui ont contribué à cette réserve et qui sont à l'emploi de la Ville au 30 juin 2013.

**RÉSOLUTION  
2013-08-267**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PHASE I – RUE MILTON – AVIS DE CHANGEMENT  
AC-06**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection des infrastructures municipales ont cours sur la rue Milton;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ces travaux, la Ville doit revoir l'aménagement prévu à l'extrémité de la conduite pluviale afin de tenir compte de l'espace insuffisant disponible pour l'aménagement des dénivelés requis;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Excavation St-Pierre et Tremblay inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 août 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un prix de 2 000 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans l'avis de changement de la firme d'ingénierie Génipur;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-446.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 21h15 à 22h12 :

- |     |                           |   |
|-----|---------------------------|---|
| 1.  | <b>Danielle Lavoie</b>    | <b>Quatre terres – Référendum</b>   |
| 2.  | <b>Thiery Sénécal</b>     | <b>Parc canin / Relocalisation</b>  |
| 3.  | <b>Marilia Correia</b>    | <b>Parc canin / Démantèlement / Dépôt de documents</b>                                  |
| 4.  | <b>Jacqueline Dagneau</b> | <b>Vitesse sur certaines rue de la Ville</b>  |
| 5.  | <b>Gérard Schafroth</b>   | <b>Suivis divers</b>  |
| 6.  | <b>John Ridden</b>        | <b>Prévention d'un incendie à La Colonie des Bosquets Albert Hudon inc.</b>             |
| 7.  | <b>Anne Colas</b>         | <b>Vitesse sur certaines rue de la Ville</b>  |
| 8.  | <b>Michel Parisien</b>    | <b>Bande boisé sur la rue du Prince-Arthur (présence de mini-motocross ou mini-VTT)</b> |
| 9.  | <b>Ronald Laroque</b>     | <b>Parc canin / Relocalisation / Dépôt d'une lettre</b>                                 |
| 10. | <b>Gérard Schafroth</b>   | <b>Dossier du 315, chemin Ozias-Leduc</b>   |
| 11. | <b>Laurent Caron</b>      | <b>Entretien des rues</b>   |
| 12. | <b>Diane Grenier</b>      | <b>Parc canin</b>   |

#### **RÉSOLUTION 2013-08-268**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 22h13.

---

Gérard Boutin  
Maire

---

Julie Waite  
Greffière